

PROCÈS-VERBAL
de la réunion de Conseil Municipal
du Vendredi 29 mars 2024
à la Mairie de Paluel-Place Henri de Sancy
Salle des Mariages

Date de la Convocation	25 mars 2024
Nombre de Conseillers en Exercice	08
Nombre de Conseillers Présents	07
Nombre de Conseillers représentés	08
Nombre de Conseillers Votants	08

L'an deux mil vingt-quatre le 29 mars, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de PALUEL légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Paluel-Place Henri de Sancy- Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Didier GASTON, Maire.

Sont présents :

Monsieur Didier GASTON, Maire, Monsieur Michaël DUPRÉ, Adjoint, Monsieur Hubert LEFEBVRE, Adjoint, Madame Catherine GASTON, Adjointe, Monsieur Serge WORMSER, Monsieur Philippe SICSIC, Madame Jocelyne COURTOIS Conseillers municipaux et conseillère municipale.

Est absent : Monsieur Antoine BUREL qui a donné son pouvoir à Monsieur Hubert LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Mme Catherine GASTON

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

I) PRESENTATION PAR LE SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL A L'EQUIPE MUNICIPALE DE L'AVANCEE DES TRAVAUX DE STRATEGIE LITTORAL 76

II) DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 15 FEVRIER 2024 DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

III) BUDGET

- 1- Proposition de délibération portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2023
- 2- Proposition de délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2023
- 3- Proposition de délibération portant sur l'affectation de résultat
- 4- Proposition de délibération portant sur la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés à Cany-Barville pour l'année scolaire 2023-2024

IV) PERSONNEL COMMUNAL

- 1- Proposition de délibération portant sur la création d'emplois non permanents pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité au clos des fées et au service technique pour la période du 01 avril au 30 septembre 2024

V) INFORMATIONS DIVERSES-TOUR DE TABLE-QUESTIONS DIVERSES

DIVERS

- 1- Condoléances reçues, décès de M. Bernard PIEDNOEL, Maire Honoraire
 - 2- Travaux en cours
-

I) PRESENTATION PAR LE SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL A L'EQUIPE MUNICIPALE DE L'AVANCEE DES TRAVAUX DE STRATEGIE LITTORAL 76

Il est exposé par le syndicat mixte du littoral de la seine maritime les menaces du littoral d'ici 2100 dues aux aléas climatiques concomitants aggravés par la montée des eaux, par la multiplication des épisodes de pluie liés au changement climatique.

Par la mer le recul du trait de côte et chutes de blocs entraînant des éboulements de falaises et submersion marine
Par la terre : ruissellement des eaux pluviales qui participe à l'érosion des falaises et au débordement des cours d'eau.

Quelques chiffres :

De 1 à 2 m de montée de la mer due à la fonte des glaciers

Recul de des falaises de 20 à 25 cm / an

40 cm /an d'érosion

Il est rappelé les compétences ci-dessous du syndicat mixte du littoral 76 créé en 2019 :

- Coordination et élaboration d'une stratégie littoral 76 concertée en matière de GEMAPI et de recul de trait de côte dans une perspective d'adaptation au changement climatique
- Gestion des ouvrages de protection contre les submersions marines
- Réaménagement des exutoires des fleuves côtiers pour garantir la continuité écologique

II) DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Décision n° 14_02_2024_04 – Contrat de services – fournitures cartes chèques déjeuners – Up déjeuners.

Décision n° 22_02_2024_05 – Vérification de la protection contre la foudre à la chapelle de Janville – Eglise de Conteville – Eglise Saint Martin et la Maison Commune au Clos des fées – Société Biard Roy – coût : 720 € TTC.

Décision n° 22_02_2024_06 – Feu d'artifice – fête de la nature et des jeux au clos des fées – le 21 septembre 2024 – SAS le 8^{ème} Art - coût : 8 800 € TTC.

Décision n° 22_02_2024_07 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant n° 01 – Couleur de Province – lot n° 07 peinture - coût de l'avenant : 510,40 € TTC.

Décision n° 22_02_2024_08 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant n° 01 – GAMM – lot n° 06 revêtement de sol – carrelage – faïence – coût de l'avenant : 1 767,15 € TTC.

Décision n° 22_02_2024_09 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant n° 01 – ISOTOIT – lot n° 02 couverture – coût de l'avenant : 140,15 € HT soit 155,05 € TTC.

Décision n° 23_02_2024_10 – Animation repas de la Commission d'Action Sociale – le 21 avril 2024 au clos des fées – SAS Tonnerre Evènement – sonorisation et éclairage – coût de la prestation : 1 056 € TTC – la fabrik à sons – animation musicale – coût de la prestation : 600 € TTC.

Décision n° 23_02_2024_11 – Location de fontaines à eau à la mairie et au clos des fées – SAS Château d'eau – coût de la prestation : 193,54 € TTC.

Décision n° 23_02_2024_12 – Abonnement – panneaux d’affichage – Société Lumiplan ville - coût de l’abonnement : 576 € TTC.

Décision n° 26_02_2024_13 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant n° 06 – SYMA – lot n° 01 désamiantage – déconstruction – gros œuvre – coût de l’avenant : 1 694 € TTC.

Décision n° 26_02_2024_14 – Réhabilitation de l’ancien Presbytère – Mission Maîtrise d’œuvre - avenant n° 01 – Factum Scenarii – coût de l’avenant : 7 864,92 € TTC.

Décision n° 26_02_2024_15 – Mission d’assistance à Maîtrise d’ouvrage pour le suivi des travaux et de la garanti du parfait achèvement dans le cadre des travaux relatifs à la requalification de la salle polyvalente – Société CICLOP – coût de la mission : 48 000 € TTC.

Décision n° 26_02_2024_16 – Mission d’assistance à Maîtrise d’ouvrage pour le suivi des travaux et de la garanti du parfait achèvement dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation des ateliers techniques – Société CICLOP – coût de la mission : 44 640 € TTC.

Décision n° 26_02_2024_17 – Attribution Marché - Réhabilitation et sécurisation de la buse de la Durdent – Société SADE CGTH SA – coût des travaux : 143 543,38 € TTC.

Décision n° 28_02_2024_18 – Achat de prestation de services – programmation du clos des fées : Artiste céramiste Zoé Autin – coût de la prestation : 675 € - ADAV projections - coût de la prestation : 205,50 € - Association Shifts - coût de la prestation : 1 643,60 € - Metteur en scène Héna Clergeot - coût de la prestation : 200 €.

Décision n° 28_02_2024_19 – Avenant n° 01 – Contrat de santé collective – MNT – coût de l’avenant : entre 21,96 € et 141,83 € selon l’âge et le niveau de la prestation.

Décision n° 07_03_2024_01 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant n° 01 – ISOTOIT – lot n° 02 couverture – coût de l’avenant : 140,95 € HT soit 155,05 € TTC – Annule et remplace la décision n° 22_02_2024_09 ;

Décision n° 08_03_2024_02 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant de prolongation du délai contractuel – marché des lots n° 01 à 09 – Entreprises SYMA - ISOTOIT – SNCR – DP menuiserie – Morice Bruno – GAMM SASU – Couleurs de province – Delaune Elec Service – Groupe A.V.I

Décision n° 08_03_2024_03 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant de prolongation du délai contractuel – Mission contrôle technique – Société DEKRA – coût de la prestation : 1 965,60 € TTC.

Décision n° 08_03_2024_04 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant de prolongation du délai contractuel – Mission CSPS – Société DEKRA – coût de la prestation : 864 € TTC.

Décision n° 08_03_2024_05 – Réhabilitation des logements du Presbytère - avenant n° 03 – Couleur de Province – lot n° 07 peinture - coût de l’avenant : 5 460,40 € TTC.

Décision n° 11_03_2024_06 – Achat de prestation de services – programmation du clos des fées : Sas Jupiter communications – coût de la prestation : 329,16 € - Wild Bunch - coût de la prestation : 316,50 € - l’artiste Jean-Christophe Ballot - coût de la prestation : 2 970 € - Pictorial Service - coût de la prestation : 831,98 € - la Fée Sonore - coût de la prestation : 900 € et 950 €.

Décision n° 12_03_2024_07 – Entretien des défibrillateurs (salle polyvalente, mairie, tennis, le clos) – Société SCHILLER – Coût de la prestation : 499,20 €/an.

Décision n° 13_03_2024_07 – Animation pâques – enfants jusqu’à 10 ans – le 6 avril 2024 au clos des fées – la fabrik à sons – coût de l’animation : 700 €.

M. le Maire précise qu’il n’y aura pas comme initialement prévu de projection de film à l’animation de la fête de Pâques

III) BUDGET

1- Délibération portant sur l’approbation du Compte de Gestion 2023

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2023,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les Comptes sont réguliers ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 est conforme au compte administratif 2023.

2- Délibération portant sur l'approbation du Compte administratif 2023

La présidence est laissée à Madame Jocelyne COURTOIS, Doyenne d'âge, en vue de l'approbation du compte administratif 2023.

Le compte administratif est ainsi présenté :

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	32 553 022,60	G	37 304 131,21
	Section d'investissement	B	2 212 762,29	H	3 702 371,86
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	28 421 669,83 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	243 642,21 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	35 009 427,10	= G+H+I+J	69 428 172,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 223 805,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 223 805,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	32 553 022,60	= G+I+K	65 725 801,04
	Section d'investissement	= B+D+F	3 680 209,50	= H+J+L	3 702 371,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	36 233 232,10	= G+H+I+J+K+L	69 428 172,90

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 228 962,83	928 300,30	13 904,84	0,00	286 757,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	985 468,00	947 081,78	30,00	0,00	38 356,22
014	Atténuations de produits	30 252 958,00	30 103 816,00	0,00	0,00	149 142,00
65	Autres charges de gestion courante	265 047,00	250 077,15	0,00	0,00	14 969,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		32 732 435,83	32 229 275,23	13 934,84	0,00	489 225,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	42 167,00	32 105,10	7 196,49	0,00	2 865,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 774 602,83	32 261 380,33	21 131,33	0,00	492 091,17
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 712 583,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	270 545,00	270 510,94			34,06
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 983 128,00	270 510,94			1 712 617,06
TOTAL		34 757 730,83	32 531 891,27	21 131,33	0,00	2 204 708,23
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	11 985,00	17 253,34	0,00	0,00	-5 268,34
70	Produits services, domaine et ventes div	24 930,00	24 212,71	0,00	0,00	717,29
73	Impôts et taxes	23 459 033,00	23 171 536,00	0,00	0,00	287 497,00
74	Dotations et participations	13 190 230,00	13 158 372,68	0,00	0,00	31 857,32
75	Autres produits de gestion courante	881 113,00	908 506,06	0,00	0,00	-27 393,06
Total des recettes de gestion courante		37 567 291,00	37 279 880,79	0,00	0,00	287 410,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 879,00	12 787,68	0,00	0,00	-3 908,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	2 871,90			-2 871,90
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 576 170,00	37 295 540,37	0,00	0,00	280 629,63
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	8 591,00	8 590,84			0,16
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 591,00	8 590,84			0,16
TOTAL		37 584 761,00	37 304 131,21	0,00	0,00	280 629,79
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 28 421 669,83				

Il en ressort un excédent de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 4 751 108,61 (37 304 131,21 – 32 553 002,60)

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2023 fait ressortir un excédent de 33 172 778,44

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 083 175,00	398 345,10	317 242,00	367 587,90
204	Subventions d'équipement versées	4 116,00	4 115,26	0,00	0,74
21	Immobilisations corporelles	1 535 764,00	586 758,65	223 676,00	725 329,35
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 580 395,00	1 013 222,49	678 187,00	888 985,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 203 450,00	2 002 441,50	1 219 105,00	1 981 903,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 425,00	16 424,18	0,00	0,82
16	Emprunts et dettes assimilées	26 076,00	16 121,00	4 700,00	5 255,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	42 501,00	32 545,18	4 700,00	5 255,82
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 245 951,00	2 034 986,68	1 223 805,00	1 987 159,32
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	8 591,00	8 590,84		0,16
041	Opérations patrimoniales (1)	443 835,00	169 184,77		274 650,23
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	452 426,00	177 775,61		274 650,39
	TOTAL	5 698 377,00	2 212 762,29	1 223 805,00	2 261 809,71
	Pour information	(2) 243 642,21			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	162 804,00	16 804,18	0,00	145 999,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 980,00	1 980,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	164 784,00	18 784,18	0,00	145 999,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 222 534,00	1 107 062,76	0,00	115 471,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 120 072,21	2 120 072,21	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 380,00	16 757,00	0,00	-2 377,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-6 714,00		0,00	
	Total des recettes financières	3 350 272,21	3 243 891,97	0,00	106 380,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 515 056,21	3 262 676,15	0,00	252 380,06
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	1 712 583,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	270 545,00	270 510,94		34,06
041	Opérations patrimoniales (1)	443 835,00	169 184,77		274 650,23
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 426 963,00	439 695,71		1 987 267,29
	TOTAL	5 942 019,21	3 702 371,86	0,00	2 239 647,35

Il en ressort un excédent d'investissement pour l'année 2023 de 1 489 609,57 (3 702 371,86 - 2 212 762,29)

Le résultat de clôture d'investissement 2023 fait ressortir un excédent de 1 245 967,36 (1 489 609,57 - le déficit de l'année antérieure 243 642,21)

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 toutes sections confondues s'élève à la somme de 34 418 745,80 (33 172 778,44 + 1 245 967,36)

Reste à réaliser : à reporter 1 223 805,00

Après retrait de Monsieur le Maire de l'assemblée, il est procédé au vote.
Par 7 voix pour, le compte administratif 2023 est approuvé.

3- Délibération portant sur l'affectation de résultat

Considérant que les résultats issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté de l'année antérieure	28 421 669,83
Excédent de fonctionnement année 2023	4 751 108,61
Total Excédent de fonctionnement	33 172 778,44

Déficit t d'investissement de l'année antérieure	243 642,21
Excédent d'investissement de l'année 2023	1 489 609,57
Excédent d'investissement	1 245 967,36

Dépenses d'investissement reportées	1 223 805,00
Recettes d'investissement reportées	0,00
Solde positif	1 223 805,00

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00
---------------------------------	-------------

A l'unanimité l'assemblée décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	33 172 778,44
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0,00
Report du déficit d'investissement à ligne 001 (dépenses)	1 245 967,36

4- Délibération portant sur la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés à CANY BARVILLE pour l'année scolaire 2023-2024

Sur proposition de M. le Maire, Par 7 voix pour, une abstention, Madame Jocelyne COURTOIS, l'assemblée décide de participer aux frais de fonctionnement des écoles de Cany-Barville pour l'année scolaire 2023/2024 d'un montant de 660 euros par élève scolarisé en maternelle et de 1 100,00 euros par élève scolarisé en primaire.

Cinq enfants sont concernés, trois enfants scolarisés en classe maternelle et ULIS et deux enfants scolarisés en classe primaire. Le montant total de la participation s'élève à la somme de 4 180,00 €.

VI) PERSONNEL COMMUNAL

1- Délibération portant sur la création d'emplois non permanents pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques et clos des fées – Article L.332-23° du code général de la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agent(e)s contractuel(le)s pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant la période ;

Considérant l'entretien intérieur et extérieur des bâtiments (Peinture, menues réparations...), la taille de végétaux, la tonte des pelouses, le sarclage des massifs, des cimetières..., aux services « Espaces verts – Technique » et « Jardins du Clos des fées »

Considérant les expositions organisées au Clos des fées,

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et pour donner suite à un accroissement d'activités, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer sept emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter sept agent(e)s contractuel (le)s comme suit :

- deux agent(e)s pour le service « Espaces verts-Technique » du 08 avril 2024 au 30 septembre 2024,
- deux agent(e)s pour le service « Espaces verts-Technique » du 03 juin 2024 au 30 septembre 2024
- deux agent (e)s pour « le service jardin du clos des fées » du 03 juin 2024 au 30 septembre 2024
- un(e) agent(e) pour le service clos des fées du 01 juin 2024 au 30 septembre 2024, chargé(e) de tenir des permanences durant les expositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- Sept emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter sept agent(e)s contractuel (le) s comme suit :
 - deux agent(e)s pour le service « Espaces verts-Technique » du 08 avril 2024 au 30 septembre 2024,
 - deux agent(e)s pour le service « Espaces verts-Technique » du 03 juin 2024 au 30 septembre 2024,
 - deux agent (e)s pour « le service jardin du clos des fées » du 03 juin 2024 au 30 septembre 2024,
 - un(e) agent(e) pour le service clos des fées du 01 juin 2024 au 30 septembre 2024, chargé(e) de tenir des permanences durant les expositions.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2024.

IV) INFORMATIONS DIVERSES-TOUR DE TABLE-QUESTIONS DIVERSES

1- Condoléances reçues, décès de M. Bernard PIEDNOEL, Maire Honoraire

M. le Maire fait part des courriers de condoléances reçues de :
M. Pascal MARTIN, Sénateur de la Seine Maritime
M. Bertrand BELLANGER, Président du département de la Seine-Maritime
M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, ancien député
Cabinet MUTABLIS, Architecte Paysagiste du Clos des fées

2- Travaux en Cours

- Les travaux de logement du Presbytère se terminent. Un logement sera libre,
- Installation du chantier de la Salle Polyvalente,
- Démontage de la toiture, 149 impasse du stade,
- Une barrière sera installée par la CCCA, chemin des courses entre Veulettes sur Mer et Paluel
- Aménagement du carrefour du CNPE, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera présentée au prochain conseil municipal
- Travaux de l'exutoire de la Durdent, l'entreprise a été retenue, la fin des travaux est prévue avant juillet-Août 2024.
- Les travaux d'aménagement au-dessus de l'école se terminent

3- Divers

Remerciements de M. Hubert LEFEBVRE pour les fleurs offertes par les élus et le personnel communal pour le décès de sa mère
Remerciements de Madame PIEDNOEL pour les gerbes offertes et l'hommage rendu à son époux

4- Tour de table

M. Philippe SICSIK demande jusqu'à quelle heure la benne est mise à disposition des Paluellais pour le dépôt des déchets verts est installée dans le bourg.

A 18h00, répond M. le Maire

M. Hubert LEFEBVRE craint les vols lors des chantiers de la Salle Polyvalente et des ateliers techniques et propose de faire appel à une société de gardiennage.

M. le Maire répond que cela est à étudier mais qu'il n'est pas certain que cela soit suffisant

Mme Jocelyne COURTOIS :

demande la pose d'un miroir de circulation chemin de la chapelle,
signale une voiture stationnée depuis un moment près de la station de pompage.

M. le Maire répond que le véhicule est en panne et qu'il a été signalé à la gendarmerie

M. Michaël DUPRE informe les élus que lors de la réunion du syndicat du collège Louis Bouilhet, le 11 mars 2024, il a été signalé aux membres que le syndicat était le seul à ne pas avoir été transféré au département et qu'il le sera prochainement.

Mme Catherine GASTON informe sur :

- les bons retours reçus à la suite de la manifestation CAP Classe
 - la journée de commémoration qui se déroulera le 16 juin 2024
 - La date du téléthon arrêtée au dernier week-end de novembre
- Et rappelle la date du repas de la commission d'action sociale fixée le 21 avril 2024

La séance est levée à 20H 40'